

20 km de Lausanne - samedi 28 et dimanche 29 avril 2018. Détail des mesures en matière de parcage et de circulation

Renseignements concernant la course

Départs samedi 28 avril (2 et 4 km)

09h00 à 11h30	BCV Junior (cat. 1 à 6) - parcours 4 km
12h00 à 12h30	« courir pour le plaisir » (cat. 13 à 16) - parcours 4 km
13h00 à 15h05	BCV Junior (cat. 7 à 11) - parcours 2 km
15h30-16h30	« courir pour un petit plaisir » (cat 20 à 26) - parcours 2 km

Départs dimanche 29 avril (20 et 10 km)

09h30	parcours 20 km (9 blocs) Départs échelonnés toutes les 4 minutes
12h15	parcours 10 km (15 blocs) Départs échelonnés toutes les 4 minutes
13h15	parcours 10 km walking et nordic walking (2 blocs)

Parcours

2 km

Allée du Bornan - av. Pierre-de-Coubertin - rte de Vidy - bord du lac - arrivée au stade Pierre-de-Coubertin.

4 km

Allée du Bornan - av. Pierre-de-Coubertin - rte de Vidy - allée de la Chamberonne - bord du lac - arrivée au stade de Coubertin.

10 km

Av. de Rhodanie - place du Port - quai de Belgique - quai d'Ouchy - av. de la Tour-Haldimand - av. du Denantou - av. de l'Elysée - av. de Cour - av. de Montoie - ch. du Capelard - vallée de la Jeunesse - av. Pierre-de-Coubertin - rte de Vidy - bord du lac - arrivée stade Pierre-de-Coubertin.



20 km

Av. de Rhodanie - place du Port - quai de Belgique - quai d'Ouchy - av. de la Tour-Haldimand - av. du Denantou - av. de l'Elysée - av. de Cour - av. des Figuiers - av. de Montoie - av. de Cour prolongée - av. du Mont-d'Or - av. de la Dent d'Oche - place de Milan - av. de Milan - ch. des Fleurettes - ch. du Mont-Tendre - ch. de Fontenay - av. Marc Dufour - av. du Belvédère - av. de Tivoli - rue de la Vigie - rue des Côtes-de-Montbenon - place de l'Europe - rue Centrale - rue Pépinet - place Saint-François - rue de Bourg - rue Caroline - pont Bessières - rue Curtat - av. Menthon - rue Cité-Derrière - place du Château - rue Cité-Devant - place de la Cathédrale - rue Curtat - rue Pierre Viret - rue de l'Université - place de la Riponne - rue Neuve - rue de la Tour - rue de l'Ale - rue Saint-Laurent - rue Pichard - rue Grand-St-Jean - rue de la Louve - place de la Palud - rue du Pont - rue Centrale - place de l'Europe - rue de Genève - rue de la Vigie - av. de Tivoli - av. de Provence - vallée de la Jeunesse - av. Pierre de Coubertin - rte de Vidy - bord du lac - arrivée stade Pierre-de-Coubertin.

Mesures en matière de stationnement

Parcage autorisé :

Voitures :

Parcs de l'Université (payants) - Parcs de l'EPFL – pl. Bellerive - parking d'Ouchy.

Handicapés:

Stade Samaranch au Sud.

Organisateurs :

Parcs Chalet-des-Bains.

Invités + Presse:

P+R Boulodrome.

Fournisseurs - Partenaires :

Parc sis à gauche entrée du Camping + terrain de beach-volley.

P 2 roues:

Avenue des Figuiers 39-43, sur la contre-allée et dans son prolongement en direction de la Vallée de la Jeunesse.

Chemin du Bois-de-Vaux inférieur, avec prolongement sur la zone bleue jusqu'au chemin d'accès de l'auberge de jeunesse.



Interdictions de stationner

Endroit	Date - heure
Parc stade Coubertin	24.04.18 dès 06h00
P Only Fontaine de Cuivre	25.04.18 dès 06h00
Parc du Port de Vidy	26.04.18 dès 06h00
Av. Pierre-de-Coubertin (entre le bas de la vallée de la Jeunesse et le parking du stade de Coubertin)	26.04.18 dès 06h00
Parc Only Samaranch	26.04.18 dès 06h00
Allée du Bornan	27.04.18 dès 06h00
Av. Pierre-de-Coubertin	27.04.18 dès 23h00
Route de Vidy (entre l'allée du Bornan et le giratoire du Bois-de-Vaux)	27.04.18 dès 23h00
Parc Chamberonne	28.04.18 dès 06h00
Parking du Chalet-des-Bains	28 et 29.04.18 dès 06h00
Ch. de la Prairie 11	28 et 29.04.18 dès 06h00
Ch. du Bois-de-Vaud inférieur (dès chemin d'accès à l'auberge de Jeunesse) – parc 2 roues	29.04.18 dès 06h00
Pl. du Château (parc 2 roues)	29.04.18 dès 07h00
Quais d'Ouchy et de Belgique	29.04.18 dès 08h00
Av. de l'Ellysée	29.04.18 dès 08h00
Av. de Cour, entre Croix-d'Ouchy et Harpe-Cour	29.04.18 dès 08h00
Av. de Cour, vers 74, entier des cases pour orchestre	29.04.18 dès 06h00
Av. de Cour prolongée	29.04.18 dès 08h00
Av. du Mont-d'Or, de Contigny à Dent d'Oche	29.04.18 dès 08h00
Av. des Figuiers	29.04.18 dès 08h00
Av. de Montoie, partie droite montante inférieure, entre les deux giratoires	29.04.18 dès 08h00
Ch. du Capelard	29.04.18 dès 08h00
Av. de la Dent-d'Oche	29.04.18 dès 08h00
Av. de Milan, partie supérieure	29.04.18 dès 08h00
Ch. du Mont-Tendre 2-4	29.04.18 dès 08h00
Ch. de Fontenay 1	29.04.18 dès 08h00
Av. du Belvédère	29.04.18 dès 06h00
Bas Provence	29.04.18 dès 08h00
Tivoli supérieure	29.04.18 dès 06h00
Rue de la Vigie	29.04.18 dès 06h00



Place Centrale	29.04.18 dès 08h00
Rue Pépinet	29.04.18 dès 06h00
Rue Caroline (station taxis) + case livreurs	29.04.18 dès 06h00
Rue Curtat	29.04.18 dès 06h00
Rue Saint-Etienne	29.04.18 dès 08h00
Pl. de la Cathédrale	29.04.18 dès 06h00
Rue Cité-Devant	29.04.18 dès 08h00
Rue Cité-Derrière	29.04.18 dès 08h00
Av. Pierre Viret	29.04.18 dès 08h00

Mesures en matière de circulation

Samedi 28 et dimanche 29 avril :

Rte de Vidy, tronçon compris entre le ch. du Bois de Vaux et le débouché sur l'av. Pierre-de-Coubertin

Trafic interdit dès 07h00.

Pierre-de-Coubertin

Autorisé uniquement pour les utilisateurs du Port. Accès contrôlé dès 07h00 (port de Vidy accessible depuis la Fontaine de cuivre).

Dimanche 29 avril :

Av. de Rhodanie - Cour - Figuiers - Mont-d'Or

Dès le débouché de Pierre-de-Coubertin, place du Port, quai d'Ouchy, Denantou, Elysée, Cour, Mont-d'or, Dent-d'Oche :

Interdiction totale pendant le passage de tous les coureurs.

Le trafic, dans le sens sortie ville, sera rétabli dès le passage du dernier coureur.

Av. de Milan

Trafic interdit.

Fleurettes - Mont-Tendre - av. du Reposoir

Trafic interdit, sauf sortie ou accès exceptionnel pour riverains, dans le sens de la course uniquement.

Av. du Belvédère

Trafic interdit, exceptés les habitants Languedoc et Tour Grise (**sortie par ch. de Bon Abri**).

Av. de Tivoli

Trafic interdit.



Sortie véhicules aire de stationnement sens descente autorisée.

Rue de la Vigie - Côtes-de-Montbenon

Trafic interdit.

Av. Jean-Jaques-Mercier

Trafic interdit.

Accès au parking autorisé depuis Jules-Gonin.

Rue Caroline, partie inférieure

Trafic maintenu dans les deux sens.

Pont Bessières - Curtat - Menthon - Cité-Derrière - pl. du Château - Cité-Devant - esplanade de la Cathédrale - Pierre-Viret - Université.

Trafic interdit.

Rue du Valentin

Trafic automobile interdit sur la partie inférieure - usagers parking exceptés.

Rue de Genève

Trafic interdit entre la rue de la Vigie et la place de l'Europe.

La sortie des différents parkings sera maintenue.

L'accès aux parkings, dans la mesure du possible, sera maintenu en fonction du passage des coureurs.

Av. de Provence

Trafic interdit dans le sens de la montée.

Afin de faciliter la fluidité du trafic, la police conseille aux usagers d'utiliser les transports publics. Des renseignements concernant les mesures prises par les t-l sont disponibles sur le site www.t-l.ch

le Corps de police

Lausanne, le 25 avril 2018

Renseignements médias: Sébastien Jost, chargé de communication, 021 315 36 81